

---

Lettre du représentant Francastel, en mission près l'armée de l'Ouest, relative aux opérations contre les brigands, en annexe de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793)

Marie Pierre Adrien Francastel

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Francastel Marie Pierre Adrien. Lettre du représentant Francastel, en mission près l'armée de l'Ouest, relative aux opérations contre les brigands, en annexe de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 178-179;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37290\\_t1\\_0178\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37290_t1_0178_0000_7);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Bulletin*, qu'il soit étendu à toute la République et que cette insertion serve de promulgation. (Décret.)

### ANNEXE N° 2

**A la séance de la Convention nationale du 2 nivôse an II. (Dimanche 22 décembre 1793.)**

**Pièces lues par Barère et auxquelles le « Journal des Débats et des Décrets » fait allusion dans son compte-rendu (1).**

#### I.

*Le représentant du peuple près la division de l'armée du Nord contre les rebelles de la Vendée, aux représentants du peuple composant le comité de Salut public (2).*

« Alençon, le 30 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible, à 8 heures du soir.

« Citoyens collègues,

« Je montais à cheval pour passer la revue des 10,000 républicains du Nord, lorsqu'à deux heures après-midi, votre courrier extraordinaire m'a remis vos dépêches et votre arrêté du jour d'hier.

« Comme la troupe était sous les armes et m'attendait, je me suis empressé d'abord d'aller électriser son courage, et m'assurer de ses dispositions guerrières.

« Ce n'est pas sans raison, citoyens collègues, que cette division porte le nom terrible de « colonne infernale ». La présence du représentant du peuple a paru la flatter singulièrement. J'ai parcouru tous les rangs; j'ai harangué plus de vingt fois la colonne en détail; j'ai fait passer dans leurs âmes le feu brûlant du patriotisme dont je suis embrasé. Tous m'ont promis de sauver la liberté et d'exterminer les brigands. Ils veulent leur faire payer cher les mauvais chemins qu'ils leur font parcourir presque pieds nus, car, citoyens collègues, je vous le dirai avec l'amertume de la douleur la plus profonde, au milieu des cris répétés de *Vive la République! Vive la Convention nationale!* j'ai entendu mille voix gémissantes qui me demandaient des souliers. Dans le fait, une grande partie en manque, une autre marche en sabots, et la plupart ont besoin de bas ou de guêtres et de chemises. D'aussi braves soldats méritent cependant bien leur nourriture et leurs vêtements. Veuillez, citoyens collègues, nous envoyer au plus tôt, au nom de la patrie que nous allons défendre, ces effets de première nécessité; de mon côté, je mets de toute part en réquisition les souliers que je peux rencontrer. Garnier me seconde de toutes ses forces et il a aussi requis tous les souliers des districts circonvoisins.

« Ne croyez cependant pas, citoyens collègues,

que cet affligeant dénuement abatte le courage de cette brave armée; ils vaincront en quelque état qu'ils se trouvent, mais dans une saison semblable, à travers les boues et les mauvais chemins. Le défaut de souliers triple le nombre des traîneurs et des malades: aussi j'aurai soin, dans toute la route, de mettre partout en réquisition toutes les voitures possible pour soulager nos soldats qui les monteront.

« Immédiatement après cette revue, citoyens collègues, j'ai communiqué votre lettre et votre arrêté à l'état-major de l'armée. D'après la délibération la plus approfondie, le résultat a été de vous observer qu'il n'était pas possible de faire faire à la cavalerie plus de célérité. Songez qu'après des marches longues et forcées depuis le Nord jusqu'à Alençon, après avoir laissé en route plus de 50 chevaux excédés de fatigue, elle fait régulièrement 10 lieues par jour. D'Alençon elle va se porter dans trois jours à Angers. Certes c'est bien marcher, puisqu'il y a plus de 30 lieues de distance, à moins de vouloir la mettre hors d'état de service par une marche plus accélérée, il n'est pas possible d'exiger d'elle davantage.

« Vous parlez, dans votre arrêté, citoyens collègues, de détacher sans délai les 900 hommes de notre cavalerie d'avec l'infanterie; mais je vous observe encore que l'infanterie a tant de courage qu'elle marche aussi vite que la cavalerie et qu'à son exemple, elle fait 10 à 12 lieues par jour.

« Notre direction sur Angers est une preuve de nos efforts et de nos désirs pour rejoindre l'armée de l'Ouest et combiner ensemble nos mouvements.

« La copie ci-jointe de la lettre du général en chef Turreau vous démontrera que nous n'avons pas d'autre route à prendre. En effet, ou les rebelles ont passé la Loire, ou ils se sont jetés dans le Morbihan. Dans le premier cas, nous nous mettons en mesure pour les poursuivre; dans le second cas, nous irons leur couper tous les passages et les adosser à la mer pour les y précipiter.

« Je pense comme vous, citoyens collègues, que cette guerre doit finir à l'arme blanche. Nous avons été jusqu'ici ou battus ou entravés par nos propres canons. Aussi, j'espère bien livrer la première bataille au pas de charge, la baïonnette dans les reins des brigands. Sur ce, je vous embrasse de tout mon cœur,

« Salut et fraternité,

« *Le représentant du peuple,*  
« LAPLANCHE. »

#### II.

*Francastel, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, au comité de Salut public (1).*

« Angers, 28 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Les brigands, après leur déroute du Mans, se sont portés avec une célérité inconcevable à Laval, Craon, Pouancé et Ancenis. Il paraît

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 168, le compte rendu du *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Brest*, carton 5/14. Adlard: *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. III, p. 547.

(1) *Archives du ministère de la Guerre: armée de l'Ouest*, carton 5/5.

qu'il a été impossible à notre armée de les suivre de près; nous ignorons même à quelle distance elle s'en trouve maintenant, n'en ayant reçu aucune nouvelle directe, et les rapports de nos espions ne nous apprenant rien de positif. Notre communication avec Nantes a été subitement interceptée; plusieurs courriers, dépêchés successivement sur l'une et l'autre rive, ont été forcés de revenir, de sorte que depuis trois jours nous nous trouvons en quelque sorte isolés. Le général en chef s'est occupé des mesures militaires que les circonstances nécessitent; il espère, ainsi que moi, que la journée ne se passera pas sans apprendre que la cavalerie et l'armée entière ont tombé sur les derrières de ces hordes fanatiques qui voudraient chercher à se rallier vers Ancenis, après avoir été écharpés sur toute la route. On porte à 10,000 au moins le nombre qui en a été tué ou qui a péri depuis Le Mans jusqu'à Craon. Les habitants des campagnes sentent enfin la nécessité de se délivrer de ces scélérats; les communes des environs de Sablé en ont tué peut-être 2,000.

Malgré toutes les précautions prises pour qu'il n'existât aucun bateau sur la Loire, il paraît qu'au delà d'Ancenis les brigands en ont rassemblé quelques-uns cassés ou mal brûlés à l'aide desquels et d'une espèce de train de tonneaux vides, quelques centaines d'entre eux ont trouvé le moyen de gagner une île, d'où ils passaient à pied, l'eau jusqu'aux épaules, un petit bras de rivière, et beaucoup sans armes pour aller plus vite. Nos détachements, qui défendaient la rive gauche, n'ont pas réussi à empêcher le passage; la conduite des chefs de ces détachements sera examinée rigoureusement; s'il y a des coupables, ils payeront la peine de leur crime.

« On nous assure, en ce moment, que la masse qui s'était réunie à Ancenis l'a quittée pour se porter vers Châteaubriant; l'arrivée prochaine de notre cavalerie a pu déterminer ce mouvement. Il n'est point de commune d'ici Ancenis où il ne se soit réfugié de ces coquins, demandant à déposer leurs armes. Beaucoup ont été amenés à Angers; ils restent provisoirement en prison; mais justice sera faite.

« Je vous enverrai demain, par un courrier, les nouvelles qui me seront parvenues et des détails plus précis.

« Le général Turreau éveille notre sollicitude par la lettre ci-jointe sur un objet infiniment important. La consommation de souliers que font les armées réunies est immense; un besoin de 12,000 paires se fait sentir en ce moment et il n'en existe pas une paire en magasin. Nantes et Rennes nous offraient quelques ressources, mais étaient loin de satisfaire aux besoins; en vain avais-je réuni ici, dans un même atelier, et les cordonniers d'Angers et les ouvriers en souliers qui se trouvent dans les bataillons, deux ou trois cents paires de souliers par jour ne sont pas en proportion avec les milliers de défenseurs de la patrie qui marchent pieds nus. Il est indispensable, pour que les opérations militaires se continuent avec le même succès et la même rapidité, que vous nous envoyiez en poste, sans aucun retard, au moins 12,000 paires de souliers, pour être distribués de suite aux colonnes qui marchent à la poursuite des brigands, et aux bataillons qui sont cantonnés dans la Vendée et qui ne cessent d'être en activité depuis un mois. C'est là un moyen de salut public, un moyen de finir l'affreuse guerre de la Vendée; vous le

sentirez comme nous, et donnerez l'ordre le plus impératif en achevant la lecture de cette lettre. J'y compte, mes chers collègues; je vous le demande au nom de cet amour sacré de la patrie qui nous dévore tous.

« Salut et fraternité.

« FRANCASTEL. »

### III.

*Le comité de Salut public, à La Planche, représentant du peuple près le détachement de l'armée du Nord marchant contre les rebelles, au quartier général, à Dreux (1).*

« Paris, le 29 frimaire, an II  
de la République.

« Nous t'adressons, cher collègue, un arrêté dont tu jugeras comme nous que l'exécution est extrêmement pressante.

« Les brigands, déjà tant battus, s'enfuient devant l'armée de l'Ouest et se détachent par bandes; mais ils cherchent encore à trouver quelque passage sur la Loire, ou à se jeter dans le Morbihan, où il serait possible que des mécontents leur prêtassent un nouvel appui.

« Dans cet état de choses, c'est la cavalerie surtout qui doit les poursuivre à outrance et achever de purger le sol de la liberté. L'usage du canon contre eux devient en même temps bien moins nécessaire, et d'autant plus qu'il présente le danger de leur rendre encore des moyens de résistance s'ils venaient à nous l'enlever. Hâte donc le départ de toute la cavalerie désignée par notre arrêté; qu'elle marche sans délai à grandes journées, et indépendamment du mouvement du reste des troupes du Nord, qui doivent cependant les suivre le plus promptement possible pour opérer enfin une formidable jonction avec l'armée de l'Ouest.

« Nous en prévenons nos collègues près cette armée. Lève tous les obstacles d'exécution et observe surtout la conduite des principaux officiers, afin que la malveillance rusée ne parvienne pas à priver la République de la victoire complète qu'elle doit obtenir de ses ennemis.

« Salut et fraternité.

« CARNOT; C.-A. PRIEUR. »

### IV.

*Arrêté (2).*

Le comité de Salut public arrête que les 900 hommes de cavalerie qui font partie du détachement de l'armée du Nord, dirigé contre les rebelles de la Vendée, se sépareront sans délai de ce détachement pour se joindre à l'armée de l'Ouest et poursuivre les brigands sans relâche.

(1) Archives nationales, carton AFi 268, plaquette 2261, pièce 88. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 519.

(2) Archives nationales, carton AFi 278, plaquette 2330, pièce 89. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 513.